

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

DIRECTIVE DU CONSEIL

du 18 mars 1991

relative aux piles et accumulateurs contenant certaines matières dangereuses

(91/157/CEE)

(JO L 78 du 26.3.1991, p. 38)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2006/66/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 septembre 2006	L 266	1	26.9.2006

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1991L0157:19990125:FR:PDF>